

VAE DIPLOME D'ETAT

D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Certificat délivré par le Ministère de l'Emploi, de l'Education Nationale, de la Justice et de la Jeunesse et des Sports

**Diplôme
niveau III**
(Niveau Bac +4)

**Suivi à distance
des écrits**

**Accompagnement à
la réalisation du
livret 2**

**Alternance d'entretiens
individuels et collectifs
de 24h**

VAE DEASS

La VAE peut permettre d'acquérir le DEASS sans suivre la formation. Le candidat pourra obtenir tout ou partie du diplôme car, partant de son expérience il aura su démontrer des capacités professionnelles. Cette démarche permet à l'Etat de vérifier la compétence répondant au diplôme auquel on aspire.

"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire Valider les Acquis de son Expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...)".

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002



Conditions de recevabilité et Modalités

Les Candidats doivent prouver par le biais du livret 1 qu'ils exercent depuis un minimum de 1 an en équivalent temps plein sur poste recouvrant tout ou partie des compétences attendues d'un Assistant de Service Social. Cette expérience peut être continue ou échelonnée dans le temps, porter sur un seul ou plusieurs postes ainsi que sur une ou plusieurs structures, et intégrer des périodes de formation professionnelle.

ETAPE 1 : Information et recevabilité (livret 1)

Le livret 1 est un document permettant à l'ASP de statuer sur votre demande de recevabilité. Il s'agit d'un dossier administratif récapitulatif de votre parcours. Après avoir reçu la partie 1 du dossier, l'ASP notifie dans un délai de deux mois au candidat, sa recevabilité ou non-recevabilité.

ETAPE 2 : Description de son expérience (livret 2)

Lorsque son dossier est recevable, le candidat devra remplir un 2^{ème} document (livret 2, transmis par l'ASP avec la notification de recevabilité), dans lequel il décrira ses activités afin de faire la preuve de ses compétences.

L'Accompagnement à la description de l'expérience

Comme prévoit la loi, les candidats peuvent se faire accompagner dans le travail de renseignement du livret 2

Le centre de formation Initiatives propose un module d'accompagnement de 24 heures, dans une alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, qui se décline ainsi :

- 6 heures en individuel dont un entretien de positionnement (4x1h30)
- 9 heures en collectif (3x3h)
- 3 heures de préparation à l'oral et 3 heures de jury blanc collectif après envoi par le candidat de son livret 2 à l'ASP
- 3 heures de suivi à distance des écrits, réparties selon besoin tout au long de la démarche.

L'Accompagnement a pour objectif de permettre au candidat de :

- S'approprier le référentiel de compétences
- Expliciter ses expériences et les confronter au référentiel
- Repérer les situations expérientielles pertinentes au regard du référentiel de certification
- Valoriser son parcours selon des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées
- Acquérir les outils méthodologiques permettant l'établissement d'un livret 2 conforme
- Se préparer à l'épreuve orale.

ETAPE 3 : l'entretien

Après avoir finalisé et expédié son dossier en bonne et due forme à l'ASP, le candidat sera convoqué à un entretien ;
le jury peut :

- Attribuer la totalité du diplôme,
- Valider une partie du diplôme (le candidat a alors 5 ans au plus pour valider le reste, soit par formation, soit par complément d'expérience),
- Refuser la validation et la justifier.

Notre proposition d'accompagnement prévoit un temps de préparation à cet oral.

Vous pouvez télécharger votre DOSSIER VAE ASS (LIVRET 1) sur notre site ou le demander à :

ASP (Agence de Service et de Paiement)-Délégation VAE

Service de la recevabilité
15 rue Léon WALRAS-CS 70902
87017 LIMOGES CEDEX
Tél : 0810 017 710 (n°vert)

Pour plus d'information, notamment pour identifier les critères de recevabilité des dossiers, consultez notre site internet : www.initiatives.asso.fr (rubrique VAE ASS).

Pour toute information complémentaire (coûts, dates d'épreuves, programme), venez à nos réunions d'information libres et gratuites. Rendez-vous sur notre site pour les dates et autres renseignements.

www.is2ts.fr

Lieux de l'accompagnement, inscription et informations pratiques

INITIATIVES

43 bd du Maréchal Joffre
92340 BOURG-LA-REINE
Tél : 01 41 13 48 23
Fax : 01 41 13 42 62

3 rue des Pins-34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 66 70 65
Fax : 04 67 66 70 69

Email : formation@initiatives.asso.fr -Site : www.initiatives.asso.fr